



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUILLET 2022

N° : 2022/2607/05

OBJET : RESTAURANT

**MUNICIPAL : TARIFS AU 1^{er}
SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 26 juillet 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à C. BOURNEZ) Rachel DURAND, Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Frédéric ROZIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs facturés aux usagers fixés par délibération du 8 juillet 2021 à 4,40 € pour un enfant et 6,10 € pour un adulte. Aussi, il propose de revaloriser le tarif qui sera facturé aux usagers à partir du 1^{er} septembre 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (tarif enfant : 9 voix pour, tarif adulte : 14 voix pour) :

1. Décide de fixer le tarif d'un repas à **4,80 € pour un enfant**, qu'il fréquente l'école ou bien l'ALSH, et à **6,60 € pour un adulte**,
2. Dit que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022,
3. Dit que les recettes seront imputées au compte 7067.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Frédéric ROZIER

Publié sur Internet le 4 août 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20220726-2022260705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022